

### La Taxe professionnelle en Ile-de-France en 1998

**En 1998, la taxe professionnelle représentait, avec 160 milliards de francs, la moitié des recettes des collectivités locales. À titre de comparaison, l'impôt sur les sociétés devrait atteindre en 1999, 260 milliards de francs. Cette taxe fait l'objet, depuis l'année dernière, d'une profonde modification qui aboutira à la suppression de la part «Salaires» en 2003. À la veille de cette grande réforme, l'Aurif fait le point sur le sujet.**

En 1998, 628 560 établissements constituaient la base de la Taxe Professionnelle (TP) d'Ile-de-France qui s'établissait à 179,40 milliards de francs. À titre de comparaison, les bases nationales de ladite taxe représentaient 636 milliards de francs en 1995. Quatre régions regroupaient 50 % de cette base fiscale : l'Ile-de-France avec 26,9 %, Rhône-Alpes avec 10,7 %, Nord-Pas-de-Calais avec 6,3 % et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 6,1 %. En Ile-de-France, ces établissements, et la base TP correspondante, sont approximativement équi-répartis entre Paris, la petite et la grande couronne.

pour l'Ile-de-France en 1998 sont indiqués entre parenthèses).

• Il s'agit tout d'abord de la valeur locative des immobilisations corporelles dont dispose l'établissement. Cette valeur est composée d'une part de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière (terrains et bâtiments) pour l'ensemble des contribuables (29 milliards). Et d'autre part de la valeur des équipements et biens mobiliers (matériels et outillages) pour les redevables les plus importants (95 milliards). Cette valeur locative est égale à 16 % du prix de revient de l'équipement

Quelques ordres de grandeur...

(milliards de francs)

	Ile-de-France	France entière	Part Ile-de-France
<b>1995</b>			
Nombre d'établissements	650 000	3 100 000	21 %
Base nette TP	171,09	636,0	27 %
Produit TP (*)	30,2	134,5	22 %
<b>1998</b>			
Nombre d'établissements	628 560	N.D	
Base nette TP	179,40	N.D	
Produit TP (*)	34,7	157,0	

(\*) Produit communal, départemental et régional  
Source : Direction générale des impôts (DGI)

### Une base brute de 226 milliards de francs

La base brute d'imposition des 628 560 établissements imposables à la taxe professionnelle en 1998, s'établit à 226 milliards. La moitié de cette base est localisée à Paris et dans les Hauts-de-Seine, alors que ces deux départements rassemblent le tiers de la population.

La base d'imposition brute à la taxe professionnelle est constituée de deux éléments (les montants en milliards

(ou 8 % si le bien est amorti sur plus de 30 ans), ou au loyer<sup>(1)</sup>. Mais ceci ne concerne pas : les contribuables titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés, les titulaires de bénéfices non commerciaux, employant plus de cinq salariés mais dont le chiffre d'affaires est inférieur à 400 000 F. Les autres contribuables, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million de francs ne sont également pas concernés.

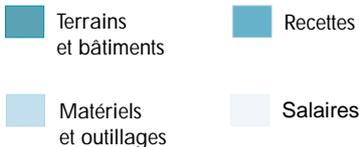
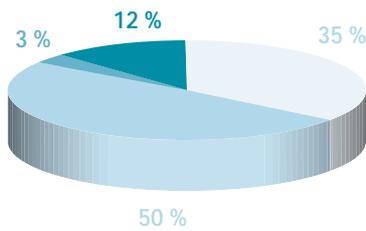
(1) Conseil des impôts, Rapport sur la taxe professionnelle, 1997.



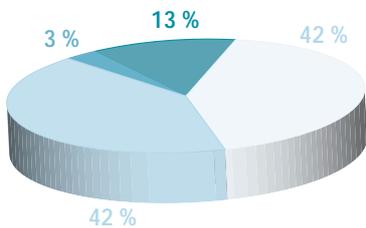
**La Taxe professionnelle en Ile-de-France en 1998**

Structure de la base de la taxe professionnelle... en 1998, en %

... pour l'ensemble de la France



... pour l'ensemble de l'Ile-de-France



Source : Direction générale des impôts (DGI)

• Le deuxième élément de la base d'imposition brute à la taxe professionnelle est composé de 18 % des salaires bruts et indemnités (95 milliards) et de 10 % des recettes des professions libérales et autres titulaires de bénéficiaires non commerciaux employant moins de cinq salariés (7 milliards).

La base brute représente donc 226 milliards de francs en 1998. Sa structure est sensiblement différente de la moyenne pour la France entière. L'importance relative de la part «Salaires et indemnités» –42 % au lieu de 35 % en moyenne– illustre le poids économique des services aux particuliers et surtout aux entreprises en

Ile-de-France. En effet, la structure de la base brute à la taxe professionnelle reflète le niveau de mécanisation des différents secteurs de production.

Si la part «Salaires» est supérieure en Ile-de-France à la moyenne nationale, elle a connu au fil du temps une diminution régulière : de 50 % en 1987 à 41 % en 1999. Ce mouvement a été compensé par l'augmentation de la part «Matériels et outillages», les deux autres composantes de la base TP restant stables en pourcentage.

**De la base brute à la base nette**

Cette base brute fait l'objet d'un ensemble de réductions, soit spécifiques à certaines catégories de contribuables (réduction pour artisans par exemple), soit plus générales (Réduction pour Embauches ou Investissements (REI), écrêtement de la base,

abattement général de 16 %). Au final, les bases nettes taxables des établissements franciliens s'élèvent en 1998 à 179 milliards de francs. Ces 179 milliards font à leur tour l'objet d'écrêtements au profit des Fonds Départementaux de la Taxe Professionnelle (FDPTP)<sup>(2)</sup>.

La structure moyenne des bases brutes d'imposition en Ile-de-France dissimule de profondes disparités de situation entre contribuables. Il est possible de répartir ces derniers selon que cette base brute privilégie telle ou telle des quatre composantes de la base de la taxe professionnelle. Cinq profils de contribuables peuvent ainsi être mis en évidence (voir le tableau ci-dessous).

(2) Cf Note rapide Finances Locales, n° 8, Juin 1997.

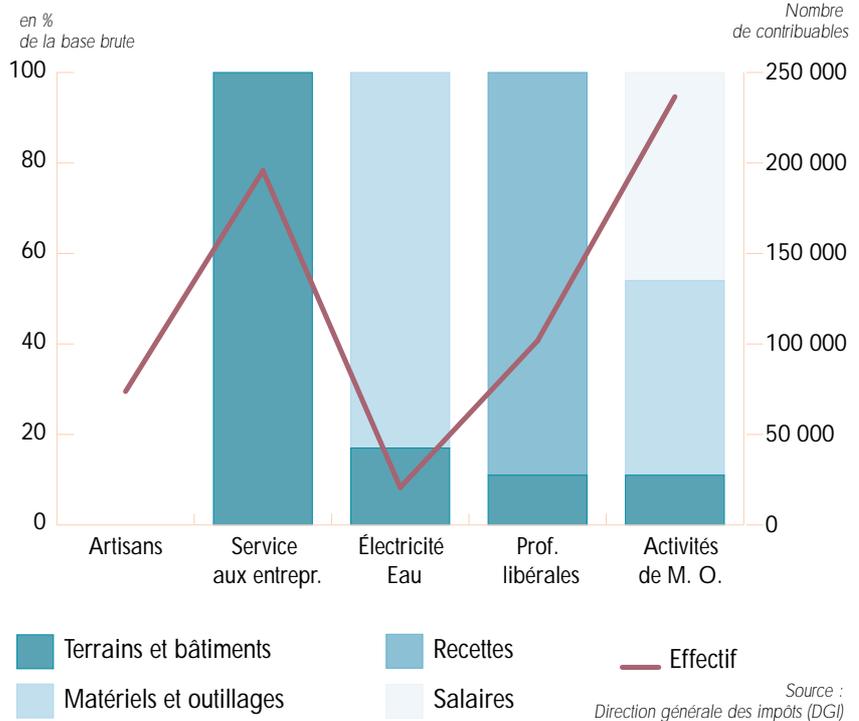
**Les cinq profils des contribuables en 1998**

Profil du contribuable	Artisans	Services
Nombre d'entreprises concernées	74 000	19
% du total des entreprises en IDF	11,7 %	;
% du total des bases nettes en IDF	0,2 %	
Composantes de la base brute du contribuable	Établissements n'ayant aucune base brute. Ils relèvent de la cotisation minimale de la TP.	Les bases brutes seules valeurs loc et bâtiments.
Catégories d'activités les plus représentées	- Taxis - Travaux de finition, peinture - Travaux de maçonnerie - Commerce de détail (éventaire et marchés) - Travaux d'installation électrique - Coiffure...	- Location de bie - Conseil pour la - Agences immol - Administration

Aux bases d'imposition décrites précédemment, chaque collectivité locale décide d'appliquer un taux d'imposition afin de percevoir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de son budget.

Globalement, la pression fiscale en Ile-de-France apparaît sensiblement inférieure à la moyenne nationale. Le taux global d'imposition s'y établit en effet à 19,33 % en 1998. Un résultat qui additionne plusieurs taux. Tout d'abord, un taux communal moyen de 12,11 % auquel il convient d'ajouter 1,41 % au titre des groupements intercommunaux (la moyenne France entière, communes et groupement, s'établit à 14,85 %). Ensuite, un taux départemental moyen de 4,72 % (la moyenne est de 6,81 %). Et enfin un taux régional de 1,09 % (la moyenne est de 1,89 %). À titre de référence, le taux global national correspondant s'établit à 23,55 %. La carte proposée décrit le niveau de ce taux global pour chaque commune francilienne.

Les cinq profils de bases brutes en 1998



Source : Direction générale des impôts (DGI)

entreprises	Électricité, eau	Professions libérales	Activités de main-d'œuvre
00	21 000	102 000	237 000
%	3,3 %	16,2 %	37,6 %
%	3,2 %	3,2 %	91,2 %
composées des bases de terrains	Il n'existe ni part «Salaires», ni part «Recettes». La base repose sur les matériels et outillage et dans 84 % des cas, sur des valeurs locatives de terrains et bâtiments...	Les bases brutes sont composées de recettes et, dans 92 % des cas, de valeurs locatives de terrains et bâtiments. Ceci exclut les parts «Salaires» et «Matériels et outillages».	Une part «Salaires» est associée dans 81 % des cas à une part «Matériels et outillage», et dans 94 % des cas à une valeur locative de terrains et bâtiments. C'est ce profil qui induit à lui seul la structure des bases nettes régionales.
immobiliers, location et les affaires, autres entreprises...	- Production et distribution d'électricité, commerce de détail - Production et distribution de combustibles gazeux - Captage, traitement et distribution d'eau...	- Médecins, Chirurgien-dentiste - Activités juridiques - Masseur-kinésithérapeute - Secrétariat et traduction - Activités d'architecture - Conseil en communication...	- Restauration de type traditionnel - Commerce de détail, d'habillement et de chaussures - Coiffure - Conseil pour la gestion et les affaires - Travaux de maçonnerie générale - Ingénierie, études techniques - Pharmacie...

Source : Direction générale des impôts (DGI)

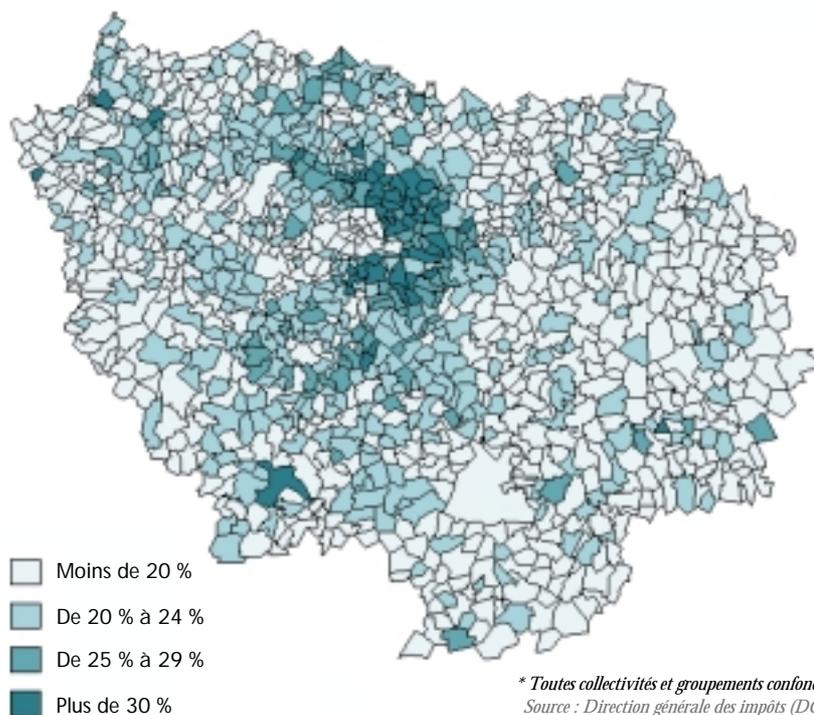
La Taxe  
professionnelle  
en Ile-de-France  
en 1998

## Le produit de la taxe professionnelle en 1998

En 1998, la taxe professionnelle a procuré 40,7 milliards de francs de recettes en Ile-de-France. Celles-ci alimentent le budget de différentes catégories d'agents économiques. Ce sont tout d'abord les collectivités locales pour 34,7 milliards, soit 22 % des sommes sur l'ensemble du territoire (157 milliards). Sont également alimentés, les organismes consulaires tels que Chambres de commerce et d'industrie et Chambre de Métiers pour 1,6 milliards, et le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNPTP) *via* la cotisation nationale de péréquation, pour 1,4 milliards (soit 43 % du total collecté au niveau national). Il faut enfin évoquer l'État pour 3,0 milliards, au titre des frais d'assiette et de recouvrement de l'impôt et des frais de dégrèvements et de non-valeurs.

Il convient d'ajouter que l'État prend directement en charge près de 30 % des cotisations dues à l'origine par les entreprises, *via* des exonérations de bases et des dégrèvements de cotisations.

Taux global\* de taxe professionnelle en 1998



\* Toutes collectivités et groupements confondus  
Source : Direction générale des impôts (DGI)

### Pour en savoir plus :

*La taxe professionnelle 1998 en Ile-de-France*, Iaurif, Novembre 1999.